

INFOS PARENTS N°1

1. Les infos aux parents seront remises à raison d'un exemplaire par enfant à **l'aîné de la famille**, collées dans le cahier de liaison et devront être **obligatoirement signées**. Afin de ne pas surcharger le cahier de liaison, seules les infos école seront collées et **vous serez transmises le vendredi soir** pour signatures obligatoires pour le lundi.
Les autres infos (club sportif, vie du village) seront juste glissées dedans.

2. L'école de Cruet comprend 3 classes élémentaires et 1 classe maternelle.

CM1- CM2	Christelle Dubois	
CE1-CE2	Evelyne Aguetaz-Camelio	
GS-CP	Mireille De Gabai	
ATSEM	Dominique Lapierre	
PS-MS-GS	Thierry Gandet	Lundi, mardi, jeudi,
	Sandrine Lemaire	vendredi
ATSEM	Muriel Vandendaele	
DIRECTION	Thierry Gandet	Permanence le vendredi

3. **Réunions d'infos parents / enseignants** : dates communiquées ultérieurement.

4. **Les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous. En faire la demande sur le cahier de liaison.**

5. Assurance des élèves :

Pensez à bien vérifier les termes de votre contrat d'assurance.

Votre enfant doit **OBLIGATOIREMENT** être assuré en « **individuel accident** » pour toutes les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école (sorties, visite, ski).

Attention certaines attestations ne couvrent pas la responsabilité civile. Cela n'est pas suffisant car l'assurance n'indemnise pas les dommages causés à autrui et ne couvrira pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires).

6. Horaires de l'école:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Portail ouvert à	8 h 20	13 h 20
Portail fermé à	8 h 30	13 h 30

Les élèves de Maternelle doivent **OBLIGATOIREMENT être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe** par la personne responsable d'eux. Pour les sorties des maternelles, venir les chercher à l'entrée de leur classe.

L'entrée des élèves et de leurs parents se fait **obligatoirement** par le portail de la cour de récréation.

Dans le cadre du plan vigipirate : les attroupements devant l'école sont interdits.

7. Horaires : garderie et restaurant scolaire :

Garderie	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 – 8 h 20	16 h 30 – 18 h 30
Restaurant	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		11 h 30 – 13 h 20

8. Animatrices garderie et restaurant scolaire :

Mme Juliette Bouillot est coordinatrice pour toutes les activités périscolaires (garderie, restaurant scolaire). Son adresse mail : animation@cruet.fr

Attention : Les enseignants et le directeur ne sont pas habilités à résoudre les questions garderie ou restaurant scolaire.

Evelyne Dépieds	Animatrice restaurant scolaire et garderie .
Irène Corvi	Animatrice restaurant scolaire et entretien du restaurant .
Martine Pépin	Animatrice restaurant scolaire, garderie et entretien des locaux
Laure Thalamas	Animatrice restaurant scolaire et entretien des locaux
Jamila Atamaa	Animatrice restaurant scolaire et garderie

9. Absence :

En cas d'absence, pensez à prévenir téléphoniquement l'école dès le début de l'absence. Conformément aux textes en vigueur pour les enfants d'âge élémentaire, chaque absence doit être justifiée. Les seuls motifs valables sont : maladie (nécessité d'un certificat médical au-delà de 48 h) et réunions solennelles de famille.

10. Santé des enfants :

- Les enfants malades (fièvre, pas en forme) **doivent être gardés à la maison** : pensez à prévoir pour cette éventualité une personne qui pourra garder l'enfant.

- En cas de maladie contagieuse, pensez à nous fournir un certificat de non-contagion délivré par le médecin avant le retour de l'enfant dans sa classe.

- Nous attirons votre attention sur le fait que les enfants déjeunant le matin n'ont pas besoin d'apporter de goûter.

11. Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) pour le canton de St Pierre a son bureau à l'école primaire de St Pierre d'Albigny (04.79.71.40.29). Il est composé de Mme Isabelle Michaud psychologue scolaire et de Mme Véronique Benoît Maîtresse E qui interviennent sur demande des enseignants, des parents ou des enfants.

12. En cours d'année, pensez à nous communiquer les changements d'assurance, de numéros de téléphone, etc.

13. Nous avons besoin de parents pour animer la bibliothèque, pour installer des ordinateurs, bricoler, réparer les vélos, coudre... Prendre contact avec T. Gandet.

14. Vêtements :

Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés sont placés dans une caisse dans le hall d'entrée. A la fin de l'année, les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

Pas de vêtements fragiles ou précieux : à l'école les enfants peuvent se salir.

15. Divers :

Anniversaires : nous les fêtons à l'école, les gâteaux faits par les parents sont les bienvenus.

Jouets et bijoux perdus : l'école n'est pas responsable.

Les consoles, jeux électroniques et téléphones portables sont interdits à l'école de Cruet (y compris pendant la garderie et le restaurant scolaire).

BONNE ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020 A TOUS

L'équipe des enseignants

Signatures des parents :